



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITE FINANCIER

**Cent soixante et onzième session**

**Rome, 29 - 31 mai 2018**

**Rapport annuel de l'Inspectrice générale**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**Mme Kiko Harvey**  
**Inspectrice générale**  
**Programme alimentaire mondial**  
**Tél: +3906 6513 6597**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



### RÉSUMÉ

- Le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" est soumis au Conseil pour examen.
- Le résumé du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" figure dans le document présenté au Comité financier pour examen.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du document du PAM intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale".

#### Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale", et prend note du fait que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci.**
- **Le Comité financier conseille au Conseil d'administration du PAM d'encourager la direction à tirer parti des possibilités d'améliorations dans divers domaines indiquées dans le rapport.**



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 18-22 juin 2018

---

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 11 mai 2018

WFP/EB.A/2018/6-F/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

---

## Rapport annuel de l'Inspectrice générale

### Résumé

Le Bureau de l'Inspecteur général du PAM soumet au Conseil d'administration son rapport annuel, qui porte sur l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017.

Ce rapport présente l'opinion générale du Bureau sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place par le PAM, et donne une vue d'ensemble des activités du Bureau de l'Inspecteur général, y compris le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

### Projet de décision\*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" (WFP/EB.A/2018/6-F/1) et constate que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2017 n'ont permis de détecter aucune défaillance importante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM qui pourrait compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil encourage la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui sont mises en lumière dans le présent rapport.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

---

### Coordonnatrice responsable:

Mme K. Harvey  
Inspectrice générale  
tél.: 066513-6597

---

## Déclaration d'assurance

1. **Mission:** La mission du Bureau de l'Inspecteur général est de fournir des assurances sur la gouvernance, les politiques, les risques, les ressources et les questions opérationnelles et redditionnelles moyennant des activités de contrôle indépendantes et objectives, et d'aider le PAM à adopter et appliquer les pratiques optimales des Nations Unies et du secteur privé afin de permettre aux différents responsables de donner des assurances sur leurs activités.
2. **Champ d'activité:** Il appartient à la direction du PAM de concevoir des processus efficaces de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et d'assurer leur bon fonctionnement pour veiller à la réalisation des objectifs de celui-ci. Le Bureau de l'Inspecteur général formule une opinion qu'il présente au Directeur exécutif, au Comité d'audit et au Conseil d'administration et dans laquelle il fournit des assurances s'agissant de l'adéquation et de l'efficacité de ces processus.
3. Cette opinion se fonde sur les audits et les examens consultatifs et de suivi menés par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Tous les audits ont été réalisés conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et à la charte du Bureau de l'Inspecteur général.
4. Pour formuler son opinion, le Bureau a également pris en considération, le cas échéant, d'autres sources de données, à savoir: les travaux menés par le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies en 2017; l'état d'application au 31 décembre 2017 des mesures convenues à l'issue des audits internes; et les problèmes systémiques relevés lors des enquêtes et des examens préventifs d'intégrité réalisés en 2017. Le Bureau s'en remet aussi, dans une certaine mesure, à la direction pour l'informer de toute défaillance potentielle au niveau des contrôles, de toute irrégularité, de toute enquête, de tout problème lié à la conduite des opérations ou de toute infraction au règlement dont elle a connaissance et qui sont susceptibles de concerner l'environnement de contrôle.
5. Nous estimons que les travaux accomplis par le Bureau constituent une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.
6. **Plan d'assurance axé sur les risques:** Le plan d'assurance annuel ne prévoit pas la réalisation de missions d'audit pour chaque processus opérationnel, entité juridique ou unité administrative du PAM. Le choix de nos activités en matière d'assurances, de conseil et d'enquête s'est effectué plutôt sur la base d'une analyse critique des risques significatifs susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs du PAM. Par ailleurs, notre plan de travail n'a pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle d'un programme ou processus en particulier au regard des objectifs stratégiques, financiers, opérationnels ou de conformité du PAM.
7. **Limites inhérentes:** En raison des limites inhérentes à tout processus de gouvernance, de gestion des risques ou de contrôle, il est possible que des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. D'autres problèmes auraient pu être diagnostiqués – ce qui aurait pu avoir une incidence sur l'opinion – si des travaux d'audit supplémentaires avaient été effectués. Toute extrapolation de l'évaluation de ces processus à des exercices ultérieurs comporte le risque que les processus deviennent inadaptés en raison de l'évolution de la situation ou d'un moindre respect des politiques et des procédures.

**Opinion**

L'opinion annuelle du Bureau de l'Inspecteur général fournit l'assurance que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2017 n'ont permis de détecter aucune défaillance importante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM qui pourrait compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Cependant, l'opinion globale met en évidence, dans ces domaines, un certain nombre de processus relevés ponctuellement lors de certaines missions d'audit qui doivent être améliorés; de plus amples détails sont donnés aux paragraphes 31 à 42. Les processus à améliorer ne sont pas d'une importance telle au niveau institutionnel qu'ils seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs globaux du PAM.

**Kiko Harvey**  
**Inspectrice générale**  
**Mars 2018**

## **Présentation du Bureau de l'Inspecteur général**

### **Mandat et opérations**

8. Le Bureau de l'Inspecteur général est établi par le Directeur exécutif en vertu de l'article 12.1 du Règlement financier et régi par une charte approuvée par celui-ci. Cette charte, actualisée en mars 2015, constitue une annexe au Règlement financier; elle est communiquée au Conseil d'administration.
9. Le Bureau s'acquitte de ses fonctions d'audit interne conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ("les Normes"), publiées par l'Institut des auditeurs internes, et de ses fonctions d'enquête conformément aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux. L'Inspecteur général exerce les fonctions de Responsable de l'audit interne et d'Inspecteur général.
10. Le Bureau soumet tous les rapports d'audit interne, d'inspection et d'enquête au Directeur exécutif. La politique en matière de communication des rapports, qui a été approuvée par le Conseil, prévoit la publication des rapports d'audit interne et d'inspection sur un site Web public, sauf cas particuliers; on trouvera à l'annexe 1a la liste des rapports communiqués en 2017. L'Inspecteur général soumet également des rapports trimestriels au Directeur exécutif et au Comité d'audit et présente son rapport annuel au Conseil.
11. Le Bureau exprime une opinion sur la base des activités de contrôle effectuées et indique si des défaillances importantes ont été décelées dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en place au PAM qui seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci; cependant, l'opinion globale met en évidence, dans ces domaines, un certain nombre de processus relevés ponctuellement lors de certaines missions d'audit qui doivent être améliorés. Les processus à améliorer ne sont pas d'une importance telle au niveau institutionnel qu'ils seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs globaux du PAM.

### **Déclaration concernant l'indépendance**

12. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme ici au Conseil d'administration son indépendance organisationnelle. Il n'y a eu aucune interférence de la direction dans la planification du travail ou l'établissement des rapports, ni aucune pénurie de ressources ou aucun autre problème qui aurait été susceptible de compromettre l'indépendance des activités de contrôle ou de l'opinion formulée.

### **Activités d'assurance au PAM**

13. Pour parvenir à son objectif qui consiste à fournir des assurances sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en place au PAM, le Bureau de l'Inspecteur général conduit des audits portant sur un ensemble d'unités administratives et de processus, notamment sur les bureaux de pays, les divisions et les unités du Siège et les processus appliqués à l'échelle de l'institution.
14. Le Bureau est en mesure de fournir des assurances supplémentaires étayées par ses activités et missions consultatives, par deux examens préventifs d'intégrité et deux examens de suivi relatifs aux travaux menés à cet égard dans les années précédentes, ainsi que par un certain nombre de rapports d'enquête et de rapports sur les défaillances du contrôle.
15. On trouvera dans les sections qui suivent des précisions sur les résultats des missions d'audit et des autres travaux effectués pour formuler des assurances.

## Activités menées en 2017

16. Le tableau 1 ci-après présente un récapitulatif des services fournis par le Bureau de l'Inspecteur général en 2017 et dans les années précédentes, dont le champ couvre l'ensemble des systèmes, processus, opérations et activités du PAM. La liste de l'ensemble des rapports publiés en 2017 figure, sous forme de tableau, aux annexes 1 et 2.

<b>TABLEAU 1: ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, 2015-2017</b>						
<b>Année</b>	<b>Audit interne</b>		<b>Enquêtes</b>		<b>Examens préventifs d'intégrité</b>	<b>Inspections</b>
	<b>Nombre de rapports publiés</b>	<b>Activités de conseil<sup>1</sup></b>	<b>Nombre de dossiers enregistrés</b>	<b>Nombre d'affaires menées à terme</b>	<b>Nombre de rapports publiés</b>	<b>Nombre de rapports publiés</b>
2015	18	8	69	73	0	2
2016	20	3	43	50	5	0
2017	18	5	55	40	4	0

17. Les rapports de toutes les missions d'audit achevées en 2017 dans le cadre du plan de travail annuel révisé ont été publiés avant le présent rapport annuel (annexe 1).
18. En 2017, 55 enquêtes ont été enregistrées, dont 40 ont été menées à bien (tableau 8 ci-après).

## Ressources

19. Le budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général a diminué, passant de 7,9 millions de dollars É.-U. en 2015 à 7,8 millions de dollars en 2016, puis à 7,6 millions de dollars en 2017. Les dépenses de personnel pour 2017 se sont élevées à environ 5,0 millions de dollars au total, les services de consultants 0,8 million de dollars, les services de consultants engagés au titre de contrats de longue durée 0,5 million de dollars et les voyages 0,5 million de dollars. Le solde comprend les frais d'administration et de formation et les autres coûts opérationnels.

<b>TABLEAU 2: BUDGET TOTAL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL (en milliers de dollars)</b>			
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Crédits budgétaires	7 961	7 859	7 631
Dépenses effectives	7 782	7 584	7 109

<sup>1</sup> En plus des activités mentionnées ici, le Bureau de l'audit interne a également fourni des conseils et un appui au Comité des produits, du transport et des assurances; il a apporté un soutien à la demande de la direction; il a coordonné les travaux de différents autres comités au Siège et y a participé en qualité d'observateur; et il a collaboré avec divers organes extérieurs pour le compte du PAM. Il a par ailleurs donné des conseils à la direction au sujet du principe de l'audit unique, des clauses d'audit spéciales et des vérifications des donateurs.

20. Le nombre de postes est resté le même depuis 2015. Au 31 décembre 2017, six postes d'administrateurs étaient vacants, faisant tous l'objet d'une procédure de recrutement (deux postes de classe P-3 et un poste de classe P-2 de fonctionnaires chargés des inspections, un poste de classe P-3 et deux postes de classe P-2 d'auditeurs internes).
21. À la fin de l'année 2017, l'équipe d'administrateurs comprend des ressortissants de 18 pays. Tous possèdent les titres nécessaires pour exercer des fonctions d'audit interne ou d'enquête (expert en audit interne, expert-comptable agréé ou comptable agréé, entre autres), ainsi que d'autres certifications utiles dans le cadre des activités d'audit (expert agréé en lutte antifraude ou auditeur informatique agréé notamment).

<b>TABLEAU 3: EFFECTIF TOTAL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, 2015-2017</b>			
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Administrateurs	29	29	29
Agents des services généraux	5	5	5
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

## **Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne**

### **Audit interne et conseil**

22. Le Bureau de l'audit interne offre au Directeur exécutif des assurances indépendantes et objectives et des services consultatifs destinés à améliorer les opérations du PAM et à aider celui-ci à atteindre ses objectifs; à cet effet, il procède à une évaluation systématique des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et propose des améliorations. Dans le cadre du processus mis en œuvre par le Bureau de l'Inspecteur général afin de donner des assurances au Conseil d'administration et au Directeur exécutif, le Bureau de l'audit interne examine et évalue l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle que le PAM a mis en place, ainsi que la façon dont les unités s'acquittent des responsabilités qui sont les leurs s'agissant d'atteindre les buts et objectifs du PAM.
23. En 2017, le processus de mise en œuvre de la stratégie d'audit interne s'est poursuivi et le Bureau de l'audit interne a mis au point de nouveaux outils et renforcé ses compétences en matière de lutte contre la fraude et d'audit de projets ou de partenaires coopérants. Il a aussi introduit un nouveau système d'appréciation pour ses rapports d'audit, fondé sur une méthodologie harmonisée, élaborée au niveau interinstitutionnel. Il s'est également employé à mettre au point un modèle d'audit révisé permettant de mieux mettre en évidence les liens entre les résultats d'audit et la gestion des risques au PAM et d'établir des rapports plus équilibrés.

### **Plan d'assurance fondé sur les risques**

24. Les activités du Bureau de l'audit interne visant à donner des assurances respectent un plan d'assurance annuel fondé sur les risques qui est approuvé par le Directeur exécutif après consultation de la haute direction et examen par le Comité d'audit. Conformément aux Normes, une évaluation de l'univers de risques applicable au PAM, étayée par des documents, fixe les priorités des activités d'audit interne en tenant compte des objectifs du PAM. Elle a trait aux processus clés de l'institution et aux risques critiques, et consiste à mesurer le degré de probabilité et le niveau d'impact pour les risques recensés et les entités



susceptibles de faire l'objet d'un audit, les résultats étant utilisés pour sélectionner les domaines qui feront l'objet d'un audit.

25. Le Bureau de l'audit interne a défini un univers d'audit comprenant 180 unités administratives, dont 83 sont des entités sur le terrain, 83 relèvent du Siège (entités, processus, bureaux régionaux et bureaux de liaison) et 14 sont des interventions d'urgence coordonnées au niveau central. Une évaluation distincte a également permis de délimiter l'univers de l'audit informatique (60 entités, processus et applications). Toutes les entités susceptibles de faire l'objet d'un audit ont été évaluées en fonction de l'impact des conséquences sur les opérations du PAM et de la probabilité que le risque se matérialise. Elles ont été classées selon une échelle à trois niveaux – élevé, modéré et faible. Les facteurs de risque utilisés pour l'évaluation des risques ont été modifiés après consultation des bureaux régionaux et sont classés soit comme des indicateurs d'impact du risque (si celui-ci devait se concrétiser), soit comme des indicateurs de probabilité que le risque se matérialise. S'agissant des risques stratégiques et des principaux changements organisationnels, l'avis des principales parties prenantes (directeurs régionaux, directeurs de divisions et membres du Groupe de haut niveau chargé de la gestion) a été sollicité et des corrections ont été apportées en conséquence.
26. Le plan d'assurance du Bureau de l'audit interne a été conçu de manière à porter essentiellement sur les risques les plus importants, relevant de l'univers des risques défini par les audits. Le plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général n'a pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle d'un programme ou processus en particulier au regard des objectifs stratégiques, financiers, opérationnels ou de conformité du PAM. Conformément à sa stratégie d'audit interne et en tenant compte des ressources disponibles, le Bureau de l'Inspecteur général s'occupe des dix principaux domaines de risque délimités par son évaluation annuelle des risques sur une période de deux ans, et cela en procédant à des audits portant sur des processus et des thèmes spécifiques.

### Principaux problèmes détectés en 2017

27. Le plan d'assurance de 2017 couvrait de manière équilibrée les entités sur le terrain et les processus relevant du Siège. En 2017, 18 missions d'audit ont été menées à bien, dont six audits thématiques ou audits de processus, neuf audits d'opérations sur le terrain et trois audits informatiques. On trouvera à l'annexe 1 des précisions sur les audits réalisés et les rapports publiés en 2017.
28. Chaque audit donne lieu à une appréciation, selon le système harmonisé utilisé pour les fonds et programmes des Nations Unies. Le tableau 4 indique le nombre de rapports d'audit publiés en 2017 et les appréciations données.

<b>Appréciation</b>	<b>Rapports/missions d'audit</b>
Satisfaisant	2
Partiellement satisfaisant	15
Insatisfaisant	-
Non évalué	1
<b>Total</b>	<b>18</b>

29. Pour délimiter les domaines à vérifier en se fondant sur les risques, le Bureau de l'audit interne se concentre sur les risques et les processus essentiels pour lesquels les assurances données et les mesures correctives et d'atténuation définies génèrent la plus forte valeur ajoutée et incidence. Le choix des missions d'audit s'effectue sur la base d'une analyse des risques significatifs compromettant la réalisation des objectifs du PAM et les appréciations données reflètent l'approche suivie par le Bureau de l'audit interne en matière de risques et non la performance globale du PAM.
30. Cette section donne une vue d'ensemble des principaux problèmes relevés lors des missions destinées à fournir des assurances menées en 2017. Il s'agit de mettre en évidence les principaux domaines de risque et les éventuelles tendances et de décrire, le cas échéant, les nouvelles activités visant à donner des assurances prévues en 2018. La synthèse ci-après porte sur les problèmes les plus importants constatés lors des audits.
31. Compte tenu des appréciations données en 2017, le Bureau de l'audit interne a constaté une tendance globalement positive, considérant l'absence de rapports d'audit insatisfaisants et le fait que les audits portant sur les opérations d'urgence menées en Somalie, au Yémen et au Nigéria avaient dégagé des résultats satisfaisants ou indiqué une amélioration. Dans un contexte d'utilisation maximale des ressources du PAM sur le terrain, la gestion de nouvelles initiatives telles que la pleine mise en œuvre de la feuille de route intégrée du PAM, ainsi que d'un nombre sans précédent et soutenu de situations d'urgence de niveau 3, a eu une incidence sur les contrôles internes concernant les opérations sur le terrain. Telle est maintenant la principale préoccupation du Bureau de l'Inspecteur général, face au défi que représente la capacité du PAM à réaliser ses autres objectifs ambitieux, à absorber des fonds supplémentaires, à gérer les activités des partenaires coopérants et à donner suite aux initiatives définies, comme il ressort des constats du Bureau de l'audit interne qui suivent.
32. En 2017, le PAM a consacré beaucoup d'efforts à la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, visant à gagner en transparence et en efficacité grâce au processus de gestion du changement. L'audit portant sur la phase pilote a permis de déterminer, d'une part, que les ressources nécessaires dans les pays qui effectuaient le passage au cadre fixé par la feuille de route intégrée étaient sous-évaluées et, d'autre part, que le temps dont on disposait était limité tant pour valider les hypothèses que pour procéder à une réorientation et recenser les éventuels problèmes de conception avant le lancement de la seconde phase dans 53 bureaux de pays, en janvier 2018. Comme on l'a constaté dans les pays pilotes, l'assouplissement des modalités de mise en œuvre a favorisé l'apparition de toute une série de structures, de fonctions et de responsabilités différentes. Nous avons également observé le regroupement d'activités dans les plans stratégiques de pays, tout en contribuant à l'élaboration d'outils, de processus et de directives. Cette diversité des structures peut rendre difficile, à long terme, l'exercice des fonctions de suivi et de contrôle de second niveau, ainsi que la réalisation de gains d'efficacité qu'il serait possible d'obtenir avec des conditions plus uniformes au niveau des pays.
33. L'audit a fait apparaître qu'à court terme la concrétisation de l'objectif de la feuille de route intégrée consistant à optimiser l'efficacité opérationnelle risquait d'être compromise en raison de la complexité et du manque de souplesse des processus associés à la structure de budgétisation et de communication des coûts, ainsi que de certaines pratiques en vigueur relatives à l'imputation des dépenses et au regroupement des activités liées aux programmes, ce qui nuisait, dans certains cas, à l'objectif de transparence et de visibilité concernant l'utilisation des ressources et leurs liens avec les résultats. De l'avis du Bureau de l'Inspecteur général, des efforts accrus ainsi qu'une plus grande attention demeurent nécessaires afin de remédier aux défaillances encore présentes, d'assurer une gestion rapide des risques mis en évidence par l'audit et de permettre ainsi la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route intégrée. L'engagement de la direction tout au long du

- processus d'audit a été satisfaisant et des mesures ont été prises pour s'attaquer aux problèmes dès qu'ils se présentaient.
34. Comme l'opinion d'assurance formulée en 2016 l'indiquait déjà, les questions relatives à la planification des effectifs, à l'alignement de la structure des effectifs sur les stratégies mises en place et à l'évaluation des compétences requises et leur acquisition sont restées prioritaires en 2017, compte tenu notamment de la mise en place de la feuille de route intégrée par les pays. Ces questions, pour lesquelles le Bureau de l'audit interne, dans son rapport de décembre 2016 sur la gestion des ressources humaines dans les bureaux de pays, avait indiqué un niveau de risque élevé, doivent encore faire l'objet de mesures spécifiques.
  35. L'opinion formulée en 2016 avait fait état de défaillances au niveau du renforcement des capacités des pays; or, les mesures nécessaires dans ce domaine n'avaient pas encore été prises et certaines des carences relevées en 2015 se dégagent à nouveau des résultats de l'audit relatif à la phase pilote de la feuille de route intégrée. De même, l'audit de la gestion des bénéficiaires et celui du programme Vivres pour la création d'avoires ont permis de constater un certain décalage entre l'engagement institutionnel et les ressources qui étaient affectées à la mise en œuvre en vue de l'obtention des résultats escomptés. Un manque de concordance apparaissait également au niveau de la gestion du système SCOPE qui, bien qu'étant considéré comme un dispositif essentiel pour la gestion des bénéficiaires et les transferts de type monétaire, n'en faisait pas moins l'objet d'une attention insuffisante en termes de gestion et d'orientations stratégiques et dont les ressources étaient dispersées. Si ce problème n'est pas résolu, il risque de compromettre la crédibilité et la réputation du PAM, qui s'appuie sur ces initiatives pour réaliser ses objectifs.
  36. Dans le cadre d'une évaluation des risques de fraude ainsi que dans son audit de la mise en œuvre du programme de gestion globale des risques, le Bureau de l'audit interne a insisté sur la nécessité de définir des indicateurs de risques clés permettant d'analyser et de suivre de près l'exposition aux risques du PAM dans des domaines prioritaires. Ainsi qu'il ressort des conclusions d'un audit des systèmes et des indicateurs de performance du PAM en matière de gestion ainsi que des constats de plusieurs audits portant sur les pays et les processus, des carences au niveau de la qualité des données et de leur prise en compte nuisent à la capacité actuelle du PAM d'assurer un suivi automatisé efficace des risques et de la performance et d'obtenir les résultats souhaités. Il en est de même pour le suivi des anomalies et des incidents dans les domaines de la sécurité informatique, de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, des transferts de type monétaire, de la chaîne d'approvisionnement et de la détection des fraudes. Ce risque augmente à mesure que l'organisation élargit son champ d'action, d'où la nécessité de mettre en place des contrôles automatisés plus efficaces permettant de déterminer la conformité, d'atténuer les risques et d'évaluer la performance. Compte tenu de la priorité que le PAM donne aux technologies numériques, l'intégrité et la sécurité de l'information sont des conditions essentielles, de même que des contrôles rigoureux de la saisie et de la qualité des données.
  37. Dans le domaine des technologies de l'information, les audits effectués par le Bureau de l'audit interne ont mis en relief la nécessité de suivre une démarche structurée pour évaluer l'importance critique des problèmes relevés au niveau des systèmes de contrôle, mesurer les risques qui leur sont attachés et analyser les coûts et avantages liés à leur atténuation, ce qui permettrait d'améliorer la capacité à guider la définition des priorités et l'allocation des ressources. Suite aux travaux d'audit sur la sécurité informatique que le Bureau de l'audit interne a menés en 2017, la direction du PAM a approuvé un certain nombre d'investissements importants dans ce domaine et des projets sont maintenant en cours afin de renforcer le cadre de contrôle. Le Bureau de l'audit interne a aussi relevé un certain nombre de problèmes qui exigeront une attention particulière, s'agissant de la planification stratégique, du financement et de la définition des priorités dans le cadre des applications

- relatives à la chaîne d'approvisionnement, de la mise en place de la plateforme GRC, de la gestion du système SCOPE et de la gestion de données.
38. Il reste encore à préciser les lacunes dans la définition des fonctions et des responsabilités relatives au contrôle exercé par la direction, dont les auditeurs internes et le Commissaire aux comptes avaient fait état dans leurs rapports respectifs de 2016. La dispersion des responsabilités de la "deuxième ligne de défense" perdurait et, en 2017, on constatait un manque de clarté quant à l'exercice de ces responsabilités (où, qui et comment) ainsi qu'une répartition encore floue des obligations redditionnelles au sein de l'institution. Des imprécisions étaient également observées concernant la fonction de vérification de la conformité dans divers pays. Pour commencer à voir des résultats, les domaines d'amélioration qui ont été recensés lors de l'audit de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de gestion globale des risques doivent faire l'objet d'une attention particulière au cours de l'année à venir. Les niveaux et les seuils de tolérance au risque du PAM, propres à étayer une analyse coûts-avantages de la nécessité d'un renforcement des contrôles, peuvent également être déterminés.
  39. La mise en place de contrôles en matière de transferts de type monétaire se poursuivait, à mesure que le déploiement de cette modalité d'assistance dans différents contextes et avec divers partenaires permettait de mieux comprendre les risques et de mesurer l'exposition du PAM avec davantage de précision. Les activités du Bureau de l'audit interne visant à aider le PAM à établir un niveau minimum pour les contrôles applicables aux transferts de type monétaire, en fonction des différents contextes, ont permis de constater que des problèmes persistaient s'agissant du rapprochement des données provenant de différentes sources (listes de bénéficiaires, listes de paiements, transferts d'espèces effectués et montant des prestations perçues, etc.). Compte tenu de la lourde charge que représentent les transactions, l'intégration des données et l'automatisation des contrôles constituent encore à la fois un défi et une opportunité. Toutefois, la possibilité de tirer parti de l'expérience solide acquise lors des opérations d'urgence "Syrie+5", pour lesquelles des ressources et des moyens importants avaient été déployés, n'a pas encore été pleinement saisie. L'examen de plusieurs opérations moins visibles, effectué en 2017, a permis de constater des difficultés dans la mise en œuvre et le suivi des transferts de type monétaire.
  40. La gestion des listes de bénéficiaires et des procédures de vérification manquait de cohérence et n'était pas systématique. Le PAM s'employait à mettre en place des processus sûrs et fiables permettant de saisir les données relatives à la réception des prestations de la part des bénéficiaires, mais le système d'enregistrement des distributions comportait encore, dans bien des cas, l'utilisation de registres papier, ce qui en diminuait potentiellement la fiabilité. L'absence de directives et d'objectifs institutionnels précis, ainsi que des difficultés à s'assurer que les partenaires coopérants du PAM respectent leurs engagements, ont favorisé l'apparition d'incohérences dans la vérification des bénéficiaires. Il manquait aussi une déclaration relative à l'appétence pour le risque, définissant les taux d'erreurs d'inclusion et d'exclusion acceptables et propre à guider et à éclairer les décisions en matière de gestion. Dans certains cas, les audits des bureaux de pays ont également mis en évidence un certain nombre de défaillances, à savoir: l'incertitude entourant le ciblage des bénéficiaires, le manque d'éléments indiquant clairement que la population visée avait été atteinte, des limitations liées au contexte et pesant sur l'exécution du programme du PAM, ainsi que l'absence d'indications claires concernant les seuils et les niveaux de risque acceptables, permettant d'éclairer la prise de décisions au niveau des pays.
  41. Lors des audits des bureaux de pays et des audits thématiques réalisés en 2017, des inquiétudes ont été exprimées concernant le ciblage des bénéficiaires, ainsi que le suivi des résultats et de l'impact fondés sur des données factuelles.

42. Les rapports d'enquête du Bureau des inspections et des enquêtes visent principalement à établir le bien-fondé des allégations dans divers domaines: fraude et corruption, violations des principes fondamentaux, absence de contrôles de surveillance et défaillances dans la séparation des fonctions. En règle générale, les activités du Bureau des inspections et des enquêtes ont permis de constater qu'il fallait veiller à la mise en œuvre et au respect des contrôles déjà en place et non pas en mettre au point des nouveaux. Cependant, les enquêtes et les examens préventifs d'intégrité visant les fournisseurs et les organisations non gouvernementales (ONG) ont révélé que le PAM devait améliorer le choix, la gestion et le suivi de ses partenaires, plutôt que la performance, le respect des contrats et les capacités de gouvernance. La direction n'a pas encore pleinement mis en œuvre les mesures convenues à l'issue de l'audit de la gestion des partenariats avec les ONG au PAM (rapport publié en octobre 2016), dont la plupart ont été reportées à 2018. De plus, le délai d'application des mesures indiquées dans l'audit des achats de produits alimentaires et de services par le PAM (rapport publié en juin 2016) est dépassé dans la plupart des cas. Le Bureau de l'Inspecteur général accordera davantage d'attention à ces domaines dans les années à venir.

### Mesures convenues à l'issue des audits

43. Pour remédier aux défaillances constatées dans les différents processus mis en place par l'entité évaluée, des mesures sont recommandées à l'issue des audits internes. Elles sont étudiées et arrêtées en accord avec la direction, et s'adressent au responsable de l'entité ou à un membre de la direction. Le tableau 5 indique le nombre des mesures issues des rapports d'audit interne établis en 2017 ainsi que le niveau de risque correspondant.

<b>TABLEAU 5: NOMBRE DE MESURES CONVENUES À L'ISSUE DES AUDITS DE 2017 ET NIVEAU DE RISQUE CORRESPONDANT</b>		
<b>Niveau de risque</b>	<b>Définition<sup>2</sup></b>	<b>Nombre de mesures convenues à l'issue des audits de 2017</b>
Risque élevé	Points et domaines problématiques liés à des questions importantes qui jouent un rôle déterminant dans le système de contrôle interne.  Les cas observés peuvent empêcher la réalisation d'un objectif institutionnel ou se traduire par un risque qui, s'il ne fait l'objet d'aucune mesure d'atténuation, pourrait avoir une forte incidence sur l'accomplissement des objectifs de l'institution.	30
Risque modéré	Problèmes liés à des questions qui ont une incidence importante sur les contrôles, sans nécessairement exiger des mesures immédiates.  Les cas observés peuvent empêcher la réalisation d'un objectif de l'entité évaluée ou se traduire par un risque qui, s'il ne fait l'objet d'aucune mesure d'atténuation, pourrait avoir une incidence sur l'accomplissement des objectifs de cette entité.	154
<b>Total</b>		<b>184</b>

<sup>2</sup> Les problèmes présentant un faible niveau de risque sont portés à l'attention de la direction, mais ne figurent pas dans le rapport final établi à l'issue d'un audit. Le Bureau de l'Inspecteur général ne procède pas au suivi de l'application des recommandations associées à un risque faible dans le cadre du dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

44. S'agissant des audits de 2017, on constate que le nombre des mesures convenues encore en attente est demeuré stable et que celui des observations faisant état d'un risque élevé a légèrement diminué. Les mesures associées à un risque élevé dont le délai d'application est dépassé concernent les évaluations de sécurité en République arabe syrienne, l'analyse des données et les données relatives aux commerces de détail au Liban, ainsi que le suivi des résultats aux fins du renforcement des capacités des pays et le ciblage et l'enregistrement des bénéficiaires au Yémen. Comme on l'a vu plus haut, l'application des mesures convenues dans certains domaines clés, notamment le renforcement des capacités des pays et la gestion des partenariats avec les ONG, a été reportée à 2018. Sur les 34 mesures associées à un risque élevé qui étaient encore en instance à la fin de 2017, 28 (82 pour cent) exigent une intervention au niveau du Siège.

<b>TABLEAU 6: ANALYSE COMPARATIVE DE L'APPLICATION DES MESURES CONVENUES LORS DES AUDITS</b>						
	<b>Risque élevé 2016</b>	<b>Risque élevé 2017</b>	<b>Risque modéré 2016</b>	<b>Risque modéré 2017</b>	<b>Total 2016</b>	<b>Total 2017</b>
<b>En instance au 1<sup>er</sup> janvier</b>	18	<b>27</b>	195	<b>169</b>	213	<b>196</b>
Formulées entre janvier et décembre	37	<b>30</b>	145	<b>154</b>	182	<b>184</b>
<b>Total</b>	55	<b>57</b>	340	<b>323</b>	395	<b>380</b>
Classées entre janvier et décembre	28	<b>22</b>	171	<b>155</b>	199	<b>177</b>
<b>En attente</b>	27	<b>34</b>	169	<b>168</b>	196	<b>202</b>
Dont: en retard (dépassement du délai d'application convenu)	3	<b>4</b>	71	<b>12</b>	74	<b>15</b>

## **Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes**

### **Activités d'enquête**

45. Le Bureau des inspections et des enquêtes a pour mission de mener des activités de contrôle indépendantes et objectives visant à préserver l'intégrité des programmes et des opérations du PAM et à en améliorer l'efficacité et l'efficacités, ainsi que de détecter et de décourager les fraudes, les gaspillages et les abus grâce à ses activités d'inspection et d'enquête.
46. Conformément à la politique du PAM concernant les sanctions applicables aux fournisseurs, qui a été approuvée le 15 décembre 2015 en vertu d'une directive commune (Circulaire OED2015/022), un Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs a été créé en mars 2017. À l'issue de ses enquêtes, le Bureau des inspections et des enquêtes a demandé au Comité d'engager une procédure de sanction à l'encontre de quatre fournisseurs et de deux partenaires coopérants.

47. Le Bureau des inspections et des enquêtes a pris des mesures spécifiques afin que le PAM puisse s'acquitter de son engagement à offrir un lieu de travail sûr et harmonieux à ses employés, tout en maintenant sa politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude, de la corruption, de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir. L'application d'une politique de tolérance zéro dans ces domaines signifie que le Bureau s'engage à mener des enquêtes sur les allégations de violation des politiques du PAM dont il est saisi. Une tolérance zéro de la part de la direction implique que celle-ci prendra les mesures disciplinaires appropriées lorsque les enquêtes établiront le bien-fondé des allégations.

### **Examen externe de la qualité**

48. En 2017, le Bureau des inspections et des enquêtes a fait l'objet d'un examen externe portant sur la qualité de sa fonction d'enquête. Cet examen avait pour objectif de vérifier la conformité des procédures et des pratiques du Bureau avec le cadre juridique du PAM, les Lignes directrices uniformes en matière d'enquête, les normes d'enquête généralement admises et les meilleures pratiques internationales dans ce domaine. Il a également permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des stratégies, des techniques et des outils du Bureau des inspections et des enquêtes et de dégager des possibilités d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de sa fonction d'enquête.
49. L'examen externe de la qualité a permis d'établir la solidité de la fonction d'enquête du Bureau des inspections et des enquêtes, que confirment la qualité élevée des rapports établis, l'importance donnée à l'obtention de résultats concrets dans la lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la reconnaissance par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies de certaines de ses pratiques comme étant exemplaires.
50. L'équipe chargée de l'examen externe a conclu que les politiques, les procédures et les pratiques du PAM en matière d'enquêtes étaient généralement conformes au cadre juridique de l'institution, aux normes de la Conférence des enquêteurs internationaux des enquêteurs internationaux ainsi qu'aux meilleures pratiques d'enquête généralement reconnues.

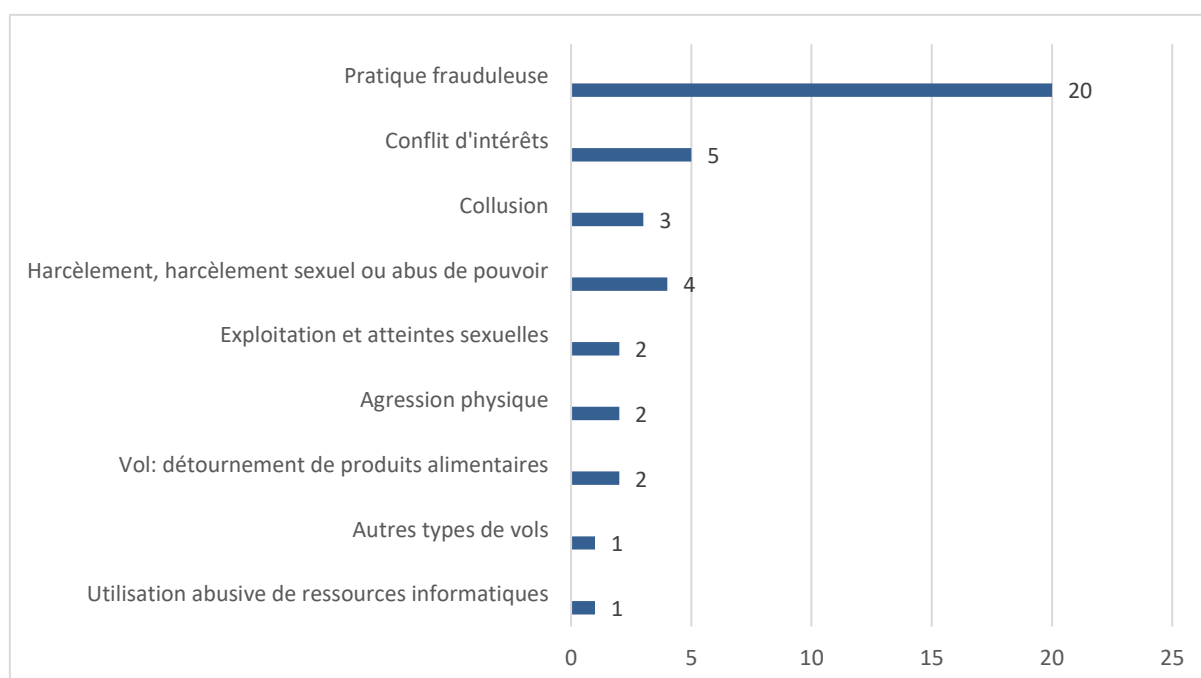
### **Résultats des enquêtes**

51. Une enquête est un processus d'analyse fondé sur des principes juridiques, qui a pour objet de réunir des informations permettant de déterminer s'il y a eu comportement répréhensible ou irrégularités et, dans l'affirmative, d'identifier les personnes ou les entités responsables. À partir des résultats de ses enquêtes, le Bureau des inspections et des enquêtes recommande des mesures d'ordre administratif ou disciplinaire ou signale les défaillances repérées au niveau du système de contrôle à la direction, laquelle est alors chargée de mettre en place les mesures nécessaires ou de remédier aux lacunes. Quand une enquête permet d'établir qu'il y a bien eu actes délictueux, le Bureau des inspections et des enquêtes peut recommander que l'affaire soit renvoyée aux autorités nationales compétentes.
52. En vertu de son cadre de gouvernance, le Bureau des inspections et des enquêtes a été doté de capacités supplémentaires pour enquêter sur les cas présumés de fraude, de corruption et de collusion, l'accent étant mis sur le renforcement de l'action préventive. Le dispositif des examens préventifs d'intégrité a été mis en place en 2015 par le Bureau de l'Inspecteur général, dans le cadre d'un programme pilote qui a ensuite été actualisé et rendu opérationnel en 2016. Quatre rapports relatifs aux examens préventifs d'intégrité ont été publiés en 2017 et deux projets supplémentaires ont été menés à bien, dont les rapports correspondants seront publiés au deuxième trimestre de 2018.
53. Sur les 40 enquêtes menées à bien par le Bureau des inspections et des enquêtes en 2017, 28 concernaient des violations à la politique de lutte contre la fraude et la corruption et

12 avaient permis de conclure que d'autres politiques (y compris la politique du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir) avaient été violées. On notera que les rapports relatifs à six des enquêtes menées à terme en 2017 ont été publiés en 2018 et figureront dans le prochain rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général.

54. Au total, le Bureau des inspections et des enquêtes a publié 46 rapports en 2017: 34 rapports d'enquête, cinq rapports sur les défaillances du système de contrôle, trois lettres d'observations adressées à la direction et quatre rapports concernant les examens préventifs d'intégrité.
55. Globalement, le Bureau des inspections et des enquêtes poursuit ses efforts afin d'améliorer l'efficacité du processus d'enquête. Au quatrième trimestre de 2017, le Bureau des inspections et des enquêtes a lancé un projet visant à évaluer ses systèmes et ses processus en vue de raccourcir le cycle de vie des dossiers traités, de l'enregistrement de l'affaire jusqu'à la publication d'un rapport d'enquête ou d'une note faisant état du classement de l'affaire.
56. En 2017, le Bureau des inspections et des enquêtes a mené à terme 40 enquêtes, contre 50 en 2016; il a jugé 29 allégations fondées, contre 23 en 2016, et publié 34 rapports, contre 23 en 2016.
57. On trouvera ci-après le détail, par type, des enquêtes closes en 2017:

**Figure 1: Enquêtes menées à terme par type d'affaires, 2017**



### **Fraude, comportement répréhensible et autres irrégularités**

58. Les enquêtes que le Bureau des inspections et des enquêtes a menées à terme en 2017 ont permis de constater des pertes résultant de fraudes, avérées ou présumées. On trouvera ci-après le détail des pertes signalées à la direction ainsi que leur montant.



<b>TABLEAU 7: PERTES CONSTATÉES, PAR AFFAIRES MENÉES À TERME EN 2017</b>				
<b>Affaire No.</b>	<b>Résumé de l'affaire</b>	<b>Montant de la fraude présumée (en dollars)</b>	<b>Montant des pertes (en dollars)</b>	<b>Montant des sommes recouvrées (en dollars)</b>
I 19/17	Utilisation frauduleuse d'une carte de carburant prépayée de la part d'un membre du personnel du PAM en République centrafricaine, avec la complicité d'autres personnes travaillant pour le fournisseur.		6 160	0
I 07/17	Fraude et collusion de la part d'un partenaire coopérant en Haïti dans le cadre du programme de transferts de type monétaire du PAM.		6 694	0
I 32/17	Non-présentation des pièces justificatives de la part d'un partenaire coopérant en Iraq concernant les factures relatives à la main-d'œuvre et autres, soumises pour paiement ou remboursement. L'enquête a été close en 2017. Le rapport correspondant a été publié en 2018.	376 090		*
I 06/17A	Collusion d'un membre du personnel du PAM au Kenya avec d'autres personnes, pour le détournement de transferts de type monétaire aux dépens de l'institution et de ses bénéficiaires.		3 146	0
I 06/17B	Collusion d'un membre du personnel du PAM au Kenya avec d'autres personnes, pour le détournement de transferts de type monétaire aux dépens de l'institution et de ses bénéficiaires.		540	0
I 39/17	Irrégularités dans l'achat de billets d'avion commises par un membre du personnel du PAM au Mali. L'enquête a démarré en 2017 et s'est achevée en 2018.	21 253		
I 27/17	Pratiques frauduleuses de la part d'un partenaire coopérant au Myanmar, comportant notamment la vente aux bénéficiaires de produits alimentaires qui auraient dû être fournis gratuitement et l'établissement de fausses factures.		27 867	0

<b>TABLEAU 7: PERTES CONSTATÉES, PAR AFFAIRES MENÉES À TERME EN 2017</b>				
<b>Affaire No.</b>	<b>Résumé de l'affaire</b>	<b>Montant de la fraude présumée (en dollars)</b>	<b>Montant des pertes (en dollars)</b>	<b>Montant des sommes recouvrées (en dollars)</b>
I 28/17	Pratiques frauduleuses de la part d'un partenaire coopérant au Myanmar, comportant notamment la vente d'essence à des tiers, le remplacement de produits et l'établissement de fausses factures.		21 134	0
I 40/16	Falsification et fraude relative aux indemnités à recevoir, concernant les voyages aériens de membres de la famille, commises par un membre du personnel du PAM au Soudan du Sud.		75 657	**
<b>Total</b>		<b>397 343</b>	<b>141 198</b>	

\* Le bureau de pays retient les paiements dus au partenaire coopérant à hauteur d'un montant supérieur à 500 000 dollars, puis il procèdera à une compensation.

\*\* Montant qui sera prélevé sur les indemnités de départ du membre du personnel concerné.

59. Outre les pertes découlant d'actes de fraude évoqués plus haut, les enquêtes menées par le Bureau des inspections et des enquêtes ont également permis de constater d'autres violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, notamment la saisie de lettres de transport falsifiées dans le Système d'appui à la gestion logistique (LESS) au Malawi, visant à faciliter le vol de maïs dans l'entrepôt d'un partenaire coopérant. Grâce à une prompt intervention de la police locale, aucune perte n'a été enregistrée.
60. Plusieurs des enquêtes menées à terme en 2017 portaient sur des activités frauduleuses présumées de la part de fournisseurs du PAM. Le tableau ci-dessus fait état des affaires dans lesquelles des pertes ont été constatées. Parmi les cas dans lesquels les pertes n'ont pas été estimées ou n'étaient pas avérées, on peut signaler celui de la présentation de certificats d'inspection inexacts ou falsifiés impliquant plusieurs fournisseurs de produits alimentaires en Turquie. Les affaires relatives à ces fournisseurs ont ensuite été renvoyées au Comité des sanctions, pour suite à donner.
61. Les enquêtes relatives à des cas de comportement répréhensible de la part de membres du personnel du PAM ont porté principalement sur des manquements aux obligations de signalement d'un conflit d'intérêts réel ou perçu dans l'exercice de leurs fonctions, ou encore des demandes de faveurs personnelles de la part de partenaires coopérants. En 2017, le Bureau des inspections et des enquêtes a ainsi examiné cinq cas relatifs à autant de pays: Malawi, République centrafricaine, Cameroun, Kenya et Pakistan.
62. Le Bureau des inspections et des enquêtes a mené à bien des enquêtes sur deux cas de harcèlement sexuel dont il a été saisi en 2017 et impliquant des employés du PAM. Les deux enquêtes ayant établi le bien-fondé des allégations, les affaires ont été transmises à la direction et à la Division des ressources humaines afin que les mesures disciplinaires pertinentes soient prises. Un rapport d'enquête concernant la République démocratique du Congo a été publié en mars 2017. L'autre rapport, relatif à un cas enregistré en Afghanistan, a été publié en janvier 2018.

63. Le tableau suivant présente le détail des enquêtes du Bureau des inspections et des enquêtes selon leur état d'avancement, de la réception des plaintes au traitement des affaires.

<b>TABLEAU 8: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENQUÊTES, 2014-2017</b>				
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Affaires en attente reportées de l'année précédente (A)	15	21	17	10
Nombre de cas reçus (ligne directe, communication au Bureau de l'Inspecteur général ou affaires transmises)	176	161	136	186
Affaires transmises à d'autres bureaux ou divisions (ressources humaines, responsables des bureaux de pays et des bureaux régionaux ou Ombudsman)	(14)	(23)	(37)	(22)
Plaintes n'ayant pas abouti à une enquête officielle	(120)	(69)	(56)	(62)
Affaires enregistrées en cours d'année (B)	42	69	43	55
<b>Total (A+B)</b>	<b>57</b>	<b>90</b>	<b>60</b>	<b>65</b>
Affaires menées à terme en cours d'année	36	73	50	40
Affaires en attente à la fin de l'année	21	17	10	25
• Affaires en attente depuis plus de 6 mois	2	0	1	1

### **Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

64. Suite à la nomination en 2016, par le Secrétaire général, d'un Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, plusieurs initiatives interinstitutionnelles ou internes au PAM ont été lancées afin de prévenir les allégations dans ce domaine et d'y répondre. À cet égard, on peut signaler notamment la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à transformer la façon dont les organismes des Nations Unies considèrent les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et s'emploient à les prévenir et à y répondre.
65. Le Bureau des inspections et des enquêtes a contribué à la collaboration interinstitutions relative aux procédures d'enquête et aux protocoles de collecte d'éléments probants afin de faciliter les enquêtes administratives portant sur ce type d'allégations et de renforcer les procédures applicables au renvoi des affaires de nature criminelle aux autorités judiciaires, le cas échéant. Une formation spécialisée a été dispensée aux enquêteurs du Bureau des inspections et des enquêtes et aux consultants chargés des enquêtes relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.
66. Au cours de la période considérée, le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu deux plaintes relatives à des violations de la politique en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, dont l'une a été jugée fondée et l'autre non. Les allégations corroborées concernaient le Tchad où, dans un camp de réfugiés, un employé du PAM s'était livré à des actes sexuels sur une bénéficiaire mineure, ceux-ci ayant donné lieu à une grossesse. Le PAM a mis fin à l'emploi de la personne concernée. Un autre organisme des Nations Unies s'est employé à venir en aide à la jeune victime qui, par ailleurs, a reçu de la part du sujet une indemnité pour élever l'enfant.

### **Examen préventif d'intégrité**

67. En 2017, deux examens de suivi ont été menés afin de vérifier si des mesures avaient été prises pour remédier aux défaillances du système de contrôle que les examens préventifs d'intégrité effectués en Jordanie et au Liban en 2016 avaient permis de dégager.
68. Un rapport sur l'examen préventif d'intégrité des opérations du PAM à Djibouti, qui n'a révélé aucun problème majeur, a été publié en janvier 2017.
69. Un rapport sur l'examen préventif d'intégrité des opérations du PAM au Malawi a aussi été publié. L'examen préventif mené dans ce pays s'était inscrit dans le cadre de l'amplification des opérations suite au lancement d'une intervention d'urgence de niveau 3 en juin 2016, qui a pris fin en mars 2017. Il a porté sur les opérations du bureau de pays relatives aux achats, au transport et à la logistique et n'a révélé aucun sujet de préoccupation important.
70. Des examens préventifs d'intégrité ont aussi été réalisés en Haïti et au Tchad. Les rapports correspondants, qui sont en cours de mise au point finale, devraient être publiés au deuxième trimestre de 2018.

### **Inspections**

71. Aucune inspection n'a été effectuée en 2017. Deux inspections ont été prévues lors de la planification des activités du Bureau de l'Inspecteur général visant à donner des assurances pour 2018, l'une portant sur un prestataire de services pour les transferts de type monétaire et l'autre sur les activités d'enregistrement et de distribution générale de vivres à Djibouti. Suite à l'achèvement et à l'approbation du plan pour 2018, une autre inspection a été ajoutée, à mener en Ouganda et portant sur ces mêmes activités.

**ANNEXE 1****Rapports donnant des assurances et appréciations en 2017**<https://www.wfp.org/about/oversight/audit-inspection-reports>

<b>1a: RAPPORTS D'AUDIT ET APPRÉCIATIONS</b>			
<b>Mission d'audit</b>		<b>Cote du rapport</b>	<b>Appréciation</b>
1	Audit interne de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments dans les opérations du PAM face à la crise syrienne	AR/17/09	Partiellement satisfaisant
2	Audit interne des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée	AR/17/10	Partiellement satisfaisant
3	Audit interne des indicateurs de performance en matière de gestion et des systèmes d'information correspondants	AR/17/12	Partiellement satisfaisant
4	Audit interne de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de gestion globale des risques	AR/17/13	Partiellement satisfaisant
5	Audit interne conjoint de la gestion des activités financées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en Éthiopie	AR/16/17	Non évalué
6	Rapport d'audit interne de la gestion des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs du PAM	AR/17/14	Partiellement satisfaisant
7	Rapport d'audit interne des opérations du PAM au Mozambique	AR/17/15	Partiellement satisfaisant
8	Audit interne de la plateforme de contrôle d'accès GRC du SAP (WINGS II) et des modules correspondants	AR/17/16	Partiellement satisfaisant
9	Audit du Programme commun financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable en Colombie	Référence du PNUD n° 1810	Satisfaisant
10	Audit interne de la gestion des bénéficiaires	AR/17/17	Partiellement satisfaisant/ des améliorations importantes sont nécessaires
11	Audit interne des contrôles informatiques généraux et des contrôles d'application du système SCOPE	AR/17/18	Partiellement satisfaisant/ quelques améliorations sont nécessaires
12	Audit interne des opérations du PAM au Bangladesh	AR/17/19	Partiellement satisfaisant/ quelques améliorations sont nécessaires
13	Audit interne des opérations du PAM en Somalie	AR/17/20	Satisfaisant
14	Audit interne des applications informatiques de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement du PAM	AR/18/01	Partiellement satisfaisant/ des améliorations importantes sont nécessaires
15	Audit interne des opérations du PAM au Yémen	AR/18/02	Partiellement satisfaisant/ quelques améliorations sont nécessaires

<b>1a: RAPPORTS D'AUDIT ET APPRÉCIATIONS</b>			
<b>Mission d'audit</b>		<b>Cote du rapport</b>	<b>Appréciation</b>
16	Audit interne des opérations du PAM au Nigéria	AR/18/03	Partiellement satisfaisant/ des améliorations importantes sont nécessaires
17	Audit interne des dispositions prises au Siège du PAM en matière de sécurité	AR/18/04	Partiellement satisfaisant/ quelques améliorations sont nécessaires
18	Audit interne de la phase de mise en œuvre pilote de la feuille de route intégrée	AR/18/05	Partiellement satisfaisant/ des améliorations importantes sont nécessaires

<b>1b: THÈMES DES MISSIONS CONSULTATIVES VISANT À DONNER DES ASSURANCES, 2017</b>	
1	Examen des partenaires coopérants en République arabe syrienne
2	Évaluation des risques relatifs aux opérations sur le terrain en Turquie
3	Sécurité informatique
4	Procédures de rapprochement des données relatives aux transferts de type monétaire
5	Évaluation des risques de fraude

**ANNEXE 2****Rapports du Bureau des inspections et des enquêtes en 2017**

<b>2a: RAPPORTS D'ENQUÊTE, 2017</b>			
	<b>Cote du rapport</b>	<b>Titre du rapport</b>	<b>Date de publication</b>
1	I 40/16	Soudan du Sud – pratique frauduleuse et obstruction – allégations corroborées	19/01/2017
2	I 27/16	Soudan du Sud – actes ne relevant pas de la politique du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir: agression physique – allégations corroborées	08/02/2017
3	I 37/16	Malawi – pratique frauduleuse, corruption et conflit d'intérêts – allégations corroborées	27/02/2017
4	I 42/16	Malawi – pratique frauduleuse – allégations corroborées	27/02/2017
5	I 39/16	République centrafricaine – pratique frauduleuse, corruption et collusion – allégations corroborées	16/03/2017
6	I 08/17	République démocratique du Congo – actes relevant de la politique du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir: harcèlement sexuel – allégations corroborées	31/03/2017
7	I 04/17	Cameroun – conflit d'intérêts – allégations corroborées	25/04/2017
8	I 03/17	République centrafricaine – conflit d'intérêts – allégations corroborées	05/05/2017
9	I 09/17	République centrafricaine – pratique frauduleuse et collusion – fournisseur – allégations corroborées	05/05/2017
10	I 20/17	Turquie – pratique frauduleuse – fournisseur – allégations corroborées	08/05/2017
11	I 12/17	Turquie – pratique frauduleuse – fournisseur – allégations corroborées	09/05/2017
12	I 13/17	Turquie – pratique frauduleuse – fournisseur – allégations corroborées	09/05/2017
13	I 11/17-A	Turquie – pratique frauduleuse – fournisseur – allégations corroborées	09/05/2017
14	I 11/17-B	Turquie – pratique frauduleuse – fournisseur – allégations corroborées	09/05/2017
15	I 14/17	Turquie – pratique frauduleuse – fournisseur – allégations corroborées	09/05/2017
16	I 41/16	Soudan du Sud – pratique frauduleuse et collusion – allégations corroborées	24/05/2017
17	I 10/17	République centrafricaine – pratique frauduleuse et collusion – allégations corroborées	31/05/2017
18	I 17/17	Pakistan – conflit d'intérêts – allégations corroborées	07/06/2017
19	I 19/17	République centrafricaine – pratique frauduleuse et collusion – allégations corroborées	19/06/2017

<b>2a: RAPPORTS D'ENQUÊTE, 2017</b>			
	<b>Cote du rapport</b>	<b>Titre du rapport</b>	<b>Date de publication</b>
20	I 01/17-A	Yémen – actes ne relevant pas de la politique du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir: agression physique – allégations corroborées	20/06/2017
21	I 01/17-B	Yémen – actes ne relevant pas de la politique du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir: agression physique – allégations corroborées	29/06/2017
22	I 07/17	Haïti – pratique frauduleuse et collusion – partenaire coopérant – allégations corroborées	30/06/2017
23	I 16/17	Fidji – actes relevant de la politique du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir: harcèlement – allégations corroborées	17/07/2017
24	I 25/17	Tchad – pratique frauduleuse et conflit d'intérêts – allégations corroborées	19/07/2017
25	I 06/17-A	Kenya – pratique frauduleuse et conflit d'intérêts – allégations corroborées	28/07/2017
26	I 06/17-B	Kenya – pratique frauduleuse et conflit d'intérêts – allégations corroborées	28/07/2017
27	I 06/17-C	Kenya – pratique frauduleuse et conflit d'intérêts – allégations corroborées	28/07/2017
28	I 26/17	Tchad – exploitation et atteintes sexuelles – allégations corroborées	11/08/2017
29	I 21/17	Myanmar/Yémen – conflit d'intérêts – allégations corroborées	07/09/2017
30	I 27/17	Myanmar – pratique frauduleuse – partenaire coopérant – allégations corroborées	19/09/2017
31	I 28/17	Myanmar – pratique frauduleuse – partenaire coopérant – allégations corroborées	19/09/2017
32	I 05/17	Tanzanie – exploitation et atteintes sexuelles – allégations non corroborées (enquête menée par des consultants externes)	20/09/2017
33	I 23/17	Bureau régional de Nairobi – pratique frauduleuse et conflit d'intérêts – allégations corroborées	31/10/2017
34	I 22/17	Bureau régional de Nairobi – pratique frauduleuse – allégations corroborées	29/12/2017



<b>2b: RAPPORTS SUR LES EXAMENS PRÉVENTIFS D'INTÉGRITÉ, 2017</b>			
<b>Titre du rapport</b>		<b>Cote du rapport</b>	<b>Date de publication</b>
1	Rapport sur l'examen préventif d'intégrité des opérations à Djibouti	WFP/OIG/PIR-001/17	18/01/2017
2	Examen de suivi relatif à la mise en œuvre des recommandations issues des examens préventifs d'intégrité: programme de transferts de type monétaire du PAM en Jordanie	WFP/OIG/PIR-002/17	12/04/2017
3	Examen de suivi relatif à la mise en œuvre des recommandations issues des examens préventifs d'intégrité: programme de transferts de type monétaire du PAM au Liban	WFP/OIG/PIR-003/17	06/04/2017
4	Rapport sur l'examen préventif d'intégrité des opérations au Malawi	WFP/OIG/PIR-004/17	12/07/2017

<b>2c: LETTRES D'OBSERVATIONS ADRESSÉES À LA DIRECTION, 2017</b>			
	<b>Affaire No.</b>	<b>Titre</b>	<b>Date de publication</b>
1	WFP/OIG/PIR-004/17	Lettre d'observations relative à d'autres questions recensées lors de l'examen préventif d'intégrité des opérations du PAM au Malawi	18/07/2017
2	I 06/17	Lettre d'observations relative à l'enquête pour fraude dans le cadre du programme de transferts de type monétaire du PAM à Kakuma (Kenya)	18/08/2017
3	X 124/16	Lettre d'observations relative à des irrégularités dans les inventaires des stocks de produits alimentaires auprès du bureau auxiliaire du PAM en Guinée	18/08/2017

<b>2d: RAPPORTS SUR LES DÉFAILLANCES AU NIVEAU DES CONTRÔLES, 2017</b>			
	<b>Affaire No.</b>	<b>Titre du rapport</b>	<b>Date de publication</b>
1	X 08/17 X 16/17 X 34/17	Rapport sur les défaillances du système de contrôle suite à des plaintes concernant des allégations de vol d'articles non alimentaires auprès du Bureau de pays du PAM à Bangui	17/02/2017
2	I 32/16	Rapport sur les défaillances repérées au niveau du système de contrôle dans le cadre des opérations du PAM au Soudan du Sud	15/05/2017
3	I 06/17	Défaillances du système de contrôle relatives à la mise en œuvre du programme de transferts de type monétaire à Kakuma (Kenya)	18/08/2017
4	I 18/17	Rapport sur les défaillances du système de contrôle – opérations du PAM en République arabe syrienne et en Turquie	24/08/2017
5	I 23/17	Rapport sur les défaillances du système de contrôle – Bureau régional de Nairobi	07/12/2017

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

GRC	Gouvernance, gestion des risques et contrôle
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
ONG	organisation non gouvernementale
SCOPE	plateforme numérique de gestion des bénéficiaires et des transferts